Ecrit par Echo du Mardi le 23 janvier 2023

NS IMMO SCI



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 janvier 2023

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 05 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 23 janvier 2023 sous réserves d'incidents

NS IMMO

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 21, Impasse de l'Amandier, 84210 ST DIDIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVIGNON du 16 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : NS IMMO

Siège social : 21, Impasse de l'Amandier, 84210 ST DIDIER

Objet social : – L'acquisition en pleine propriété ou en démembrement de propriété, de tous immeubles, terrains, biens et droits immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal ou industriel, la mise en valeur des terrains pour l'édification de toutes constructions ; notamment l'acquisition de l'immeuble sis, Chemin de la Rollande Montfavet à AVIGNON (84140). L'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles, et de tous ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Nicolas SARTORIUS, demeurant 21, Impasse de l'Amandier, 84210 ST DIDIER

Clauses relatives aux cessions de parts :

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 janvier 2023

-agrément requis pour toutes les cessions y compris celles consenties à des ascendants ou descendants du cédant, ainsi qu'au conjoint, excepté s'ils sont déjà associés. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés.
-agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.
Pour avis La Gérance

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !